



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la garde nationale**

N° 333 * 26/06/2020
SGGN

NOTE

à l'attention de

destinataires *in fine*

OBJET : Organisation générale de l'édition 2020 des journées nationales des réservistes.

RÉFÉRENCES : 1) Code de la défense, notamment son article L. 4211-8.
2) Arrêté du 1^{er} octobre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement du secrétariat général de la garde nationale.

ANNEXE : Directives générales d'organisation.

Les journées nationales des réservistes (JNR 2020) se tiendront **du 10 octobre au 12 novembre 2020** sur tout le territoire national. Depuis plusieurs années, le cycle de programmation de cette manifestation a été étendu sur plusieurs semaines afin de multiplier les occasions de rencontres entre les réservistes et le grand public.

L'édition 2020 aura pour thèmes « ***Fiers d'être réservistes et Fiers de nos réservistes*** » afin de promouvoir la garde nationale et de mettre à l'honneur les réservistes qu'elle regroupe, en permettant également à leurs employeurs de s'inscrire pleinement dans cette démarche de valorisation.

Les JNR 2020 débiteront **le samedi 10 octobre** et seront marquées par un évènement national d'ouverture qui se déroulera le mardi 13 octobre à Paris, dont l'organisation sera assurée par le secrétariat général de la garde nationale. Ainsi, des chefs d'entreprises, responsables de collectivités et d'administrations, directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur, ainsi que leurs référents défense, pourront échanger avec des responsables institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques en matière de réserve.

Par ailleurs, afin de développer la notoriété de la garde nationale et de faire connaître l'engagement des réservistes, notamment auprès des jeunes, des activités seront organisées localement sur l'ensemble de la période dédiée. Elles sont destinées à convaincre chaque citoyen qu'il peut contribuer à la défense et à la sécurité nationales, aux côtés des forces armées et des forces de sécurité intérieure, en s'engageant ou en favorisant l'engagement dans l'une des réserves opérationnelles.

Afin d'en optimiser le rayonnement, **la communication digitale, notamment sur les réseaux sociaux**, doit faire l'objet d'un effort particulier en complément des relais médiatiques régionaux et nationaux.

Enfin, le commandement des réserves de la gendarmerie nationale¹ organisera la **cérémonie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe le jeudi 12 novembre** qui marquera la fin de l'édition 2020.

L'ensemble des manifestations et activités organisées, devront garantir le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique. L'évolution du contexte sanitaire pourra éventuellement donner lieu aux ajustements de programmation et d'organisation qui s'imposeraient.

Vous trouverez en annexe les modalités d'organisation de ces JNR.

Le général de division Anne **FOUGERAT**
secrétaire générale de la garde nationale



¹ L'officier de marque est le chef d'escadron Cédric CAILLON (cedric.caillon@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 01 84 22 03 52).

DESTINATAIRES :

- ✉ SIG ;
- ✉ DICOD ;
- ✉ SGMI/DICOM ;
- ✉ GMP ;
- ✉ OGZDS ;
- ✉ Commandants de région de gendarmerie ;
- ✉ EMA/SC PERF/DIAR ;
- ✉ EMAT/COMTN ;
- ✉ EMM/DPMM/SDEPRH ;
- ✉ EMM/CESM ;
- ✉ EMAA/CERPAA ;
- ✉ DGGN/CRG ;
- ✉ DGPN/DRCPN ;
- ✉ DGA/DRH/SDMR ;
- ✉ DCSSA/DGRHSSA/BGR ;
- ✉ DCSCA/DRES ;
- ✉ DCSEA/SDRH ;
- ✉ DCSID/STD/SDPRHF ;
- ✉ SIRPA GEND ;
- ✉ SIRPA TERRE ;
- ✉ SIRPA MARINE ;
- ✉ SIRPA AIR ;
- ✉ CICOS ;
- ✉ COMAR PARIS ;
- ✉ COMCYBER ;
- ✉ SICOP ;
- ✉ CDEC ;
- ✉ Délégation interministérielle à l'éducation de défense ;
- ✉ CLD MEDEF ;
- ✉ Correspondant national RLJC ;
- ✉ UNOR ;
- ✉ FNASOR.

COPIES :

- ✉ CAB MINARM/CM13 ;
- ✉ CAB MINARM/CC4 ;
- ✉ CAB MININT/Conseiller gendarmerie.

Annexe à la note n° 333 /SGGN du 24/06/2020

Directives générales d'organisation

1. Préambule

Les réservistes² de la garde nationale sont devenus une composante essentielle de notre outil de défense et de sécurité aux côtés du personnel d'active. Depuis sa création en 2016, la garde nationale compte à ce jour près de 78 000 réservistes et répond prioritairement à trois objectifs :

- Créer une dynamique qui dépasse les réserves de chaque force armée ou force de sécurité intérieure ;
- Répondre à la soif d'engagement du public, en particulier de la jeunesse ;
- Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.

Après trois années de montée en puissance, la garde nationale compte désormais près de 78 000 volontaires. Elle poursuit, à terme, l'objectif d'augmenter son vivier à 85 000 réservistes opérationnels afin d'être en mesure d'en employer en moyenne 9 250 quotidiennement. La notoriété de la garde nationale et la reconnaissance de l'engagement des réservistes par le grand public et les employeurs, tant des entreprises du secteur privé que des établissements, collectivités et administrations du secteur public, s'avèrent conditionner l'accomplissement de ces objectifs par l'influence qu'ils exercent sur la disponibilité et la fidélisation des réservistes.

C'est à ce titre, et afin d'associer les employeurs civils³ à cette démarche de promotion de l'engagement de leurs collaborateurs, que l'évènement d'ouverture de cette édition leur est dédié.

2. Cadre général des activités

2.1. Coordination centrale

Les orientations nationales des JNR sont définies par un comité de pilotage (COPIL JNR) présidé par la secrétaire générale de la garde nationale (SGGN). Ce comité est composé des représentants des délégués aux réserves des forces armées, des formations rattachées, de l'état-major des armées (EMA) et de la police nationale, du gouverneur militaire de Paris (GMP), de la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), de la délégation à l'information et à la communication de défense (DICOD), de la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM), des associations de réservistes, de l'éducation nationale et des principales organisations professionnelles.

Il est chargé de la conception, de l'organisation générale et du suivi du déroulement des JNR. Un point de situation est régulièrement réalisé par le comité de pilotage et transmis aux deux cabinets ministériels.

Les membres du comité de pilotage sont responsables de la transmission des directives et consignes liées à l'organisation et à la communication aux échelons qui leur sont subordonnés.

² Dans un souci de confort de lecture, le terme « réserviste » regroupe tous les réservistes opérationnels, relevant du ministère des armées et du ministère de l'intérieur.

³ L'expression « employeur civil » recouvre, dans ce document, l'ensemble des employeurs de réservistes au titre de leurs activités sous statut civil. Le personnel civil de la défense étant également amené à servir sous ESR, cette expression peut donc également s'appliquer à des entités militaires.

2.2. Coordination locale

La **division interarmées des réserves (DIAR)** de l'EMA, en lien avec les commandements territoriaux interarmées, le **commandement des réserves de la gendarmerie (CRG)**, en lien avec les commandements de région de gendarmerie, et la **direction des ressources et compétences de la police nationale (DRCPN)**, en lien avec les préfetures de région, veillent à ce qu'au moins un évènement de portée zonale soit organisé sur la durée de l'édition dans chaque zone de défense et de sécurité et dans chaque région de gendarmerie. Les modalités y afférentes (*i.e.* brève présentation de l'évènement, lieu, date, identité et coordonnées des organisateurs, cibles et programme) seront transmises au SGGN (contact@garde-nationale.gouv.fr) **au plus tard le lundi 14 septembre 2020.**

La coordination des activités est assurée localement par les officiers généraux des zones de défense et de sécurité (OGZDS), les commandants de région de gendarmerie et les autorités préfectorales, notamment au regard de l'articulation des JNR avec les Rencontres de la sécurité intérieure (RSI). Ils contribuent également à la diffusion et à la remontée de l'information entre le SGGN et les formations d'emploi de réservistes. Enfin, ils garantissent l'attractivité des manifestations des JNR auprès de la presse locale et l'accueil des autorités civiles et militaires sur les activités.

2.3. Nature des activités

L'ensemble des organisateurs d'activités veillent à inscrire celles-ci dans le cadre du thème retenu par la ministre des armées pour cette édition des JNR. Ils privilégient leur ouverture à la société civile. À cet effet, l'organisation de rallyes citoyens, de journées défense et citoyenneté (JDC) exceptionnelles renforcées par des réservistes, d'activités sportives ainsi que de présentations dynamiques de matériels est encouragée.

Les conditions sanitaires de la présente édition offrent, par ailleurs, l'opportunité de considérer la possibilité de mettre en place des manifestations innovantes impliquant des interactions dématérialisées.

Le contexte interministériel de la garde nationale appelle les organisateurs à rechercher les possibilités de mutualisation des activités des JNR avec celles des RSI.

Eu égard aux contraintes relatives à l'organisation des JNR dans une période de forte sollicitation opérationnelle, les organisateurs peuvent s'appuyer sur un mémento « JNR clé en main », leur proposant un panel d'activités porteuses, simples à organiser et peu coûteuses. Elles s'appuient sur les synergies offertes par les contextes interarmées et interministériel, et sur les collaborations possibles avec les collectivités, les entreprises et les établissements d'enseignements secondaire et supérieur. Ce mémento est disponible sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr>

2.4. Cibles et partenaires

Les activités seront déclinées en fonction des cibles identifiées :

- **Le grand public et le potentiel vivier de candidats** : les JNR sont des moments de rencontre privilégiés entre la société civile et les réservistes pour informer et répondre à la soif d'engagement du grand public ;

- **Les acteurs économiques locaux⁴** : les employeurs, directement impliqués par les périodes de réserve de leurs collaborateurs, constituent des appuis fondamentaux du dispositif. Leur soutien est un préalable indispensable à l'engagement de leurs réservistes. En signant une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle, l'employeur envoie un signal fort, en interne comme en externe, en facilitant l'engagement de ses collaborateurs. Leur action doit servir d'exemple et ils doivent être sollicités afin de témoigner de leur engagement civique. Ils sont des ambassadeurs de la garde nationale et contribuent à susciter d'autres vocations ;
- **Le personnel d'active** : la qualité de la contribution des réservistes et l'efficacité du dispositif de garde nationale dépendent en effet de la capacité des forces à optimiser l'emploi de leur personnel de réserve et à garantir leur bonne intégration parmi les effectifs du service actif ;
- **L'entourage des réservistes** : permettre à l'environnement proche de chaque volontaire de prendre la mesure de cet engagement, c'est favoriser la cohésion nationale et l'esprit de résilience, en s'appuyant sur des valeurs communes, telles que le civisme, la cohésion, le patriotisme, ou l'esprit de service public.

A cet effet, les organisateurs peuvent s'appuyer sur de nombreux acteurs de la sphère publique :

- **Les réservistes** : ces journées leur sont avant tout destinées. Leur participation à la préparation et à l'organisation doit donc être privilégiée. Les activités organisées sont destinées à mettre en avant leur engagement au moyen de témoignages vivants, largement relayés sur les réseaux sociaux et auprès de la presse ;
- **Les associations de réservistes** : elles constituent des relais naturels, notamment au niveau local. Leur réseau peut être un appui dans la préparation et l'organisation des événements ;
- **L'éducation nationale, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur** : en contact direct avec la jeunesse, les établissements d'enseignement constituent un maillon incontournable pour favoriser la connaissance par les jeunes des questions de défense et de sécurité. Afin d'inscrire cette coopération dans la durée, des projets pédagogiques pourront être développés en lien avec les chefs d'établissement et les trinômes académiques⁵ ;
- **Les préfetures, les collectivités territoriales, les administrations de l'Etat et les correspondants défense** : la DICOD, la DICOM et l'ensemble des formations d'emploi de réservistes solliciteront le concours des représentants des administrations centrales, déconcentrées et décentralisées afin d'optimiser l'ancrage territorial des manifestations.

Les préparations militaires qui se tiendront pendant la période des JNR peuvent être associées aux différents événements et cérémonies.

3. Modalités pratiques

3.1. Salubrité publique

Les organisateurs d'activités sont responsables de la sécurité sanitaire de leur événement. A ce titre, ils veillent au respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Selon l'évolution du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, ils prennent les mesures qui s'imposent en termes de prévention et de précaution (*i.e.* modification, déplacement ou annulation) en lien avec leur commandement territorial de rattachement et le SGGN.

Préalablement à la tenue de tout événement, les organisateurs locaux des activités tiennent compte des recommandations sanitaires les plus récentes afin de garantir la salubrité publique.

⁴ Les acteurs économiques locaux, ainsi que les correspondants réserve-entreprise-défense (CRED), les référents défense, les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED), les antennes de *Défense mobilité*, les chambres de commerce et d'industrie (CCI), les conseils économiques et sociaux régionaux, peuvent être associés à la préparation et au déroulement de cette journée.

⁵ Les trinômes regroupent des représentants des ministères des armées et de l'éducation nationale, ainsi que de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

3.2. Sécurité publique

Les formations d'emploi des réservistes garantissent la sécurité des manifestations qu'elles organisent. Elles informent et sensibilisent leurs partenaires, le cas échéant, sur les questions relatives à la sécurisation des événements organisés par ces derniers, de surcroît lorsqu'ils impliquent la participation de personnel en uniforme.

La manipulation de l'armement par le public à l'occasion des manifestations au titre des JNR est proscrite. Des séances d'information sur l'utilisation de l'armement et les dangers associés peuvent néanmoins être dispensées.

3.3. Couverture assurantielle

Les participants, militaires et civils, prenant part à des activités sportives doivent être détenteurs d'un certificat médical.

3.4. Dispositions budgétaires

Les dépenses liées aux JNR sont imputées sur les lignes budgétaires dédiées aux réserves des forces armées, des formations rattachées, et de la police nationale.

Compte tenu de l'adaptation de la programmation événementielle, le SGGN pourra contribuer à la production matérielle de vecteurs de communication pour les organisateurs d'événements, selon des modalités restant à définir. Ces derniers pourront prendre connaissance des modalités afférentes auprès de leur délégation aux réserves de rattachement.

3.5. Tenue

L'uniforme est revêtu par le personnel d'active et de réserve mobilisé à l'occasion des activités organisées dans un cadre institutionnel.

4. Communication

Les services chargés de la communication de chaque formation d'emploi organisatrice d'évènement mettent en œuvre la communication événementielle associée à la tenue de leur manifestation. Ils assurent, le cas échéant, la production de supports physiques de communication selon les modalités budgétaires définies au paragraphe 2.4.

Le SGGN s'appuie sur la DICOD et la DICOM afin d'en assurer la coordination. Les organisateurs peuvent adresser leurs demandes, à l'exception de toute requête matérielle, au bureau communication et notoriété (BCN) du SGGN (contact@garde-nationale.gouv.fr).

Une directive et un kit dématérialisé de communication dédiés sont diffusés en amont de l'ouverture des JNR afin d'assurer la cohérence des actions et d'en optimiser la portée.

Cette communication s'appuie sur des codes facilement identifiables, principalement sur les réseaux sociaux. Elle s'inscrit dans le cadre des dernières directives du service d'information du Gouvernement (SIG), de la DICOD et de la DICOM, en complément des actions éventuellement menées par les partenaires, et dans le respect de l'obligation de réserve induite par l'état de militaire et par la représentation d'une entité institutionnelle.

5. Bilan

Chaque organisateur remplit un compte-rendu global d'activité afin de permettre le retour d'expérience (RETEX). Le modèle de compte-rendu est téléchargeable sur le site internet :

<https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr>

Les formations d'emploi organisatrices d'évènements adressent les documents complétés à leur délégation aux réserves de rattachement **avant le vendredi 20 novembre 2020** :

- EMA/DIAR pour les organismes relevant du ministère des armées ;
- DGGN/CRG pour les organismes relevant de la gendarmerie nationale ;
- DGPN/DRCPN pour les organismes relevant de la police nationale.

La DIAR, le CRG et la DRCPN adressent le fichier concaténant l'ensemble des éléments reçus au BCN du SGGN (contact@garde-nationale.gouv.fr) **au plus tard le lundi 7 décembre 2020**. Le rapport final de l'édition 2020 des JNR sera présenté à l'occasion du premier COPIL JNR de l'édition 2021.